

Lyon, le 26 novembre 2020

Le Directeur général

Monsieur le Préfet du Rhône
Préfecture du Rhône
69419 Lyon cedex 03

Réf : 2020-151

Objet : Avis ARS – renouvellement de l'arrêté préfectoral portant le port du masque obligatoire et celui portant prescription de diverses mesures pour faire face à la circulation du virus Covid-19 dans le département du Rhône

Monsieur le Préfet,

Je fais suite à votre saisine du 25 novembre sollicitant l'avis de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes quant au renouvellement de l'arrêté préfectoral portant obligation du port du masque et celui portant prescription de diverses mesures de protection sanitaire (vente à emporter de boissons alcoolisées interdite entre 20h00 et 06h00 et consommation d'alcool interdite sur les voies et espaces publics, entre 20h00 et 06h00) sur le département du Rhône.

L'épidémie Covid-19 reste active sur l'ensemble du pays, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et dans le département du Rhône, qui a été classé en zone de circulation active du virus le 28 août 2020 (décret n° 2020-1096 du 28 août 2020 J.O. n°0211 du 29 août 2020) et déclaré en état d'urgence sanitaire comme l'ensemble du territoire national depuis le 17 octobre 2020 (décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020).

Dans le département du Rhône, le taux d'incidence pour la population générale pour la semaine du 16 au 22 novembre (S47) est de **223** nouveaux cas de patients infectés par la Covid-19 pour 100 000 habitants et le taux de positivité est de **17,6 %** (source SPF GEODES à la date du 26 novembre 2020).

A titre comparatif vous trouverez, ci-après, l'évolution des taux rhodaniens des semaines précédentes :

- S46 : TI = 397,2 et TP = 23
- S45 : TI = 868,8 et TP = 28,5
- S44 : TI = 909,6 et TP = 27,4

Les taux d'incidence et de positivité du Rhône sont en baisse mais restent à des niveaux élevés et supérieurs aux taux nationaux.

S'agissant de l'hospitalisation, le Rhône compte **1 604 patients hospitalisés** avec diagnostic COVID-19 au 25 novembre (contre 1 907 le 15 novembre et 1 503 le 2 novembre) dont **254 patients en réanimation/soins intensifs** (contre 281 le 15 novembre et 227 le 2 novembre).

L'ensemble de ces éléments montre que la circulation virale Covid-19 reste importante sur le département du Rhône et justifie le maintien des mesures de protection sanitaire pour l'ensemble de la population rhodanienne que vous avez prises pour limiter la propagation du virus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Par délégalion,
Le Directeur général adjoint


Serge Morais

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

241 rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03 | 04 72 34 74 00 | www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr